



Conseil Municipal du 30 septembre 2021

Compte rendu

Date de convocation
23 septembre 2021

Conseillers en exercice 19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : M. Régis MIOSSEC

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 30 septembre 2021 à 20h00, sous la Présidence de M Patrick GUEN, Maire.

Etaient présents : M Patrick GUEN, M Sébastien DELANOE, Mme Marie-Hélène QUIEC, M Bruno ARRIAGA, Mme Virginie SOCHARD, Mme Sonia SENANT, Mme Gwénola MEVEL, Mme Alicia CAROFF (arrivée au point n°7), M. Régis MIOSSEC, M. Joël CHOQUER, Mme Claudie DEMANGE, M Éric MIOSSEC, Mme Sophie HALLEGOT, M Gilles CRIBIER, Mme Tiphaine GILLET.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Mmes Angélique QUERE, Emmanuelle BERTEVAS et M. Vincent BOUTOUILLE et qui avaient respectivement donné pouvoir à Mme Virginie SOCHARD, M. Régis MIOSSEC et M. Patrick GUEN.

Absent : M. Frédéric RICHARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Installation d'une nouvelle conseillère municipale

(Rapporteur : M. le Maire/information)

Un siège de conseiller municipal devient vacant suite à la démission de M CABIOCH, la démission de son poste d'adjoint a été validée par M. le Préfet du Finistère par un courrier en date du 5 juillet 2021, la démission en tant que conseiller municipal a été acceptée le 4 août par M. le Maire.

Aux termes de l'article L270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Conformément à ces dispositions, Mme Claudie DEMANGE candidate suivante de la liste concernée, est installée en qualité de conseillère municipale.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 juin 2021

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Compte rendu du 17 juin transmis à l'ensemble du conseil municipal par courriel le 21 juin 2021.

Les conseillers adoptent le compte rendu à la majorité. Mme DEMANGE, qui vient d'être installée en tant que conseillère, s'abstient.

2. Détermination du nombre d'adjoints au Maire

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Faisant suite à la démission de M. CABIOCH, 3^{ème} adjoint, et en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints maximum.

La commune disposait, à ce jour, de 5 adjoints.

Il est proposé de ne pas remplacer le poste vacant et d'attribuer les délégations à M. DELANOE, 1^{er} adjoint (communication), à Mme QUIEC, 2^{ème} adjointe (culture) et à Mme SOCHARD, 4^{ème} adjointe (animations). Pour respecter l'alternance de genre, l'ordre des adjoints sera le suivant : 1^{er} adjoint M. Delanoë, 2^{ème} adjointe Mme Quiec, 3^{ème} adjoint M. Arriaga, 4^{ème} adjointe Mme Sochard.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, supprime un poste d'adjoint, fixe à 4 le nombre d'adjoints au Maire, valide le nouvel ordre des adjoints et valide le tableau du Conseil Municipal ainsi modifié. MM. E. MIOSSEC, CRIBIER et Mmes HALLEGOT et GILLET s'abstiennent.

3. Modification de la liste des membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

Faisant suite à la démission de MM. Delanoë et Arriaga du CCAS, il est nécessaire de procéder à l'élection de deux conseillers municipaux afin de compléter la liste des membres élus du CCAS.

La délibération n°2020.05.04 du 23 mai 2020 prévoit 7 membres élus.

Seules Mmes Marie-Hélène QUIEC et Claudie DEMANGE sont candidates.

Mmes QUIEC et DEMANGE sont élues à l'unanimité en remplacement de MM. DELANOE et ARRIAGA.

Liste des membres élus du CCAS :

Sonia SENANT (Vice-présidente)
Marie-Hélène QUIEC
Virginie SOCHARD
Angélique QUERE
Gwénola MEVEL
Claudie DEMANGE
Eric MIOSSEC

4. Modification des commissions municipales

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

Faisant suite à la démission de M. Alain Cabioch, il est nécessaire de le remplacer au sein des commissions municipales et de réorganiser certaines d'entre elles.

Le conseil municipal, valide, à l'unanimité, la composition des commissions telle que proposée.

TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES			
Commission	Vice-présidence	Membres titulaires	Suppléants
Finances	Marie-Hélène Quiec	Virginie Sochard Sébastien Delanoë Bruno Arriaga Régis Miossec Gwénola Mével Tiphaine Gillet Eric Miossec	
Jeunesse, ACM, écoles, <u>animations</u>	Virginie Sochard	Angélique Quéré Alicia Caroff Bruno Arriaga Gwénola Mével Emmanuelle Bertevas Tiphaine Gillet Eric Miossec	

Travaux, personnels Voirie	Bruno Arriaga Travaux, personnel <u>ou</u> Sébastien Delanoë Voirie	Marie-Hélène Quiec S. Delanoë <u>ou</u> B. Arriaga <i>selon le thème</i> Vincent Boutouiller Gwénola Mével Frédéric Richard <u>Joël Choquer</u> Sophie Hallégot Gilles Cribier	
Culture, environnement	<u>Marie-Hélène Quiec</u>	<u>Claudie Demange</u> Angélique Quéré Alicia Caroff Régis Miossec Joël Choquer Sophie Hallégot Gilles Cribier	
Associations, tourisme, <u>communication</u>	Sébastien Delanoë	Sonia Senant Alicia caroff Régis Miossec Joël Choquer Emmanuelle Bertevas <u>Claudie Demange</u> Gilles Cribier Eric Miossec	
Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) >40 000€ HT	Patrick Guen Président	Marie-Hélène Quiec Bruno Arriaga Sébastien Delanoë Eric Miossec	Suppléants : Virginie Sochard <u>Joël Choquer</u> Sophie Hallégot

5. Modification des représentants au Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement de Plouénan

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

Faisant suite à la démission de M. Alain CABIOCH, il vous est proposé de le remplacer par Patrick GUEN en tant que représentant titulaire au Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Plouénan, et de remplacer Patrick GUEN, anciennement suppléant, par M. Sébastien DELANOE.

Bruno ARRIAGA (titulaire)
Patrick GUEN (titulaire)
Eric MIOSSEC (titulaire)
Sébastien DELANOE (suppléant)
Gilles CRIBIER (suppléant)

Le conseil municipal, valide, à l'unanimité, les modifications proposées.

6. Désignation des représentants au syndicat mixte de protection du littoral breton (VIGIPOL)

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

Faisant suite à la démission de M. Alain CABIOCH, il vous est proposé de le remplacer par M. Sébastien DELANOE en tant que suppléant au Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton (VIGIPOL).

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de désigner Sébastien DELANOE en tant que délégué suppléant au Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton (VIGIPOL),

7. Effacement de réseaux FT – convention avec le SDEF

(Rapporteur : M. Arriaga/délibération)

M. ARRIAGA présente au Conseil Municipal le projet suivant : 2021 - Effacement FT option B lié au Renforcement sur le P21 MARQUES .à Poul ar Beillet, en raison de chutes de tension, il est nécessaire de renforcer le réseau.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUGOULM afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux de télécommunication (génie civil).....	5 000,00 € HT
Soit un total de	5 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	0,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Réseaux de télécommunication (génie civil).....	6 000,00 €
Soit un total de	6 000,00 € TTC

Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 6 000,00 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : 2021 - Effacement FT option B lié au Renforcement sur le P21 MARQUES -.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 6 000,00 €,
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention de mandat autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

8. Projet éducatif communal

(Rapporteur : Mme Sochard/délibération)

Mme Sochard présente le projet éducatif de la commune aux conseillers. Il s'agit de préciser, au sein d'un même document les lignes de la politique éducative sur les temps scolaires et extrascolaires.

Les conseillers adoptent le projet éducatif à la majorité, MM. E. MIOSSEC, CRIBIER et Mmes HALLEGOT et GILLET s'abstiennent considérant que ce document est « trop théorique ».

9. Subvention exceptionnelle pour l'association Vita'Gym

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Compte tenu de la situation financière de l'association Vita'Gym et de la volonté de maintenir des cours de gym sur la commune, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités. Cette demande fait l'objet d'une discussion approfondie parmi les conseillers.

Il est finalement décidé d'attribuer 400 € à l'association à condition que celle-ci s'engage, d'une part, à organiser ses activités en présentiel sur la commune (et pas en ligne) et, d'autre part, à proposer des événements pendant l'année afin d'augmenter ses recettes et d'animer la commune.

Les conseillers adoptent cette proposition à la majorité, M. J. CHOQUER s'abstient étant intéressé à l'affaire, Mme S. HALLEGOT vote contre.

10. Télétransmission des actes : extension à tous les actes et actes budgétaires

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Dans le cadre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité, une convention a été signée avec la Préfecture en 2012. Il est proposé de signer un avenant à cette convention permettant d'étendre le périmètre des actes transmis par voie électronique. Les actes concernés sont les documents budgétaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers autorisent la signature de cette convention ainsi que tous les avenants à venir.

11. Inscription de deux circuits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) les itinéraires de randonnée suivants :

- Itinéraire des deux rivières
- Itinéraire de Pen an Dour

Ce projet est proposé par Haut Léon Communauté

M. le Maire informe le Conseil que ces itinéraires empruntent des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil départemental, engage la commune sur le maintien des chemins sur ses propriétés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin inscrit au PDIPR sur propriété communale, la commune doit informer le Département et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement sa qualité paysagère.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE le passage de randonneurs sur propriété privée communale selon les tracés présentés en annexe ;
- AUTORISE le balisage des itinéraires conformément au cahier des charges « *balisage et signalétique en randonnées* » du Département et la promotion touristique de tracés ;
- DEMANDE l'inscription au PDIPR des itinéraires présentés en annexe et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux, en proposant un itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière ;
- S'ENGAGE à informer le Département de toute fermeture des itinéraires, en transmettant une copie des arrêtés municipaux ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

12. Décision budgétaire modificative

(Rapporteur : Mme QUIEC/délibération)

	Prévisions	Nouvelles propositions	Total (BP + DM)
011 - Charges à caractère général	1 000.00 €	- 100.00 €	900.00 €
6231 - Annonces et insertions	1 000.00 €	- 100.00 €	900.00 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	100.00 €	100.00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	- €	100.00 €	100.00 €
	1 000.00 €	- €	1 000.00 €

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent ces dispositions à l'unanimité.

13. Compte rendu de la délégation du Maire (article 2122-22 CGCT)

Décisions de

ABERS PROTECTION	Plans d'évacuation des salles communales	1 563.89 €
AGRISIX	Tables de pique-nique	500.00 €
ATF	Garde-corps viaduc de l'Horn	4 356.00 €
BODET	Remplacement tintement cloche n°2	1 517.09 €
COLAS	Remise-en-état pont St Jacques limite avec Sibiril	2 532.00 €
COLAS	Bicouche 20 tonnes	17 760.00 €
DECATHLON	Matériel et jouets espace Hermine	440.00 €
DECATHLON	Matériel animateur communal	605.76 €
DECATHLON	Matériel animation espace Hermine	236.00 €
ENEDIS	Raccordement électrique pour coffret commerçant ambulant au Croissant	1 249.20 €
ENEDIS	Raccordement coffret commerçant ambulant Prat Coulm	1 302.48 €
EUROVIA	Réseau d'eaux pluviales Creachichen	15 322.08 €
JACQ MICHEL	Plomberie sanitaire vestiaires terrain de foot	10 660.01 €
JACQ MICHEL	Ventilation vestiaires terrain de foot	4 123.04 €
KERBRAT Luc	Habillage mur cimetière	5 945.94 €
LA POSTE	Panneau et plaques de rues suite à la numérotation	13 327.24 €

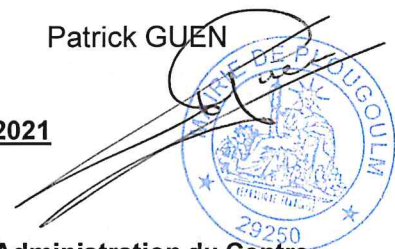
LE DU Travaux publics	Coffrets et bornes au Croissant et rue de la Chapelle	9 254.40 €
LECLERC JOUETS	Jeux pour garderie	683.52 €
LIBRAIRIE BOURHIS	Canapés, tapis et coussins pour salle repos espace Hermine	684.40 €
PROLIANS CMB	Groupe électrogène	639.70 €
REM	Sèche-linge espace Hermine	500.00 €
RUMAYOR	Travaux supplémentaires carrelage Vestiaires	789.00 €
RUMAYOR	Carrelage et peinture Vestiaires	10 050.00 €
RUMAYOR	Ravalement vestiaires foot	5 863.80 €
RUMAYOR	Travaux supplémentaires : carrelage vestiaires réparation fissures	432.00 €
RUMAYOR	Vestiaires peinture et carrelage	5 388.00 €
SATEC	Electricité vestiaires de foot	8 019.48 €
SDEF	Effacement des réseaux éclairage public rue de la mer - 2ème acompte	11 760.00 €
SDEF	Remise en état armoire électrique vétuste près lampadaire du croissant	325.31 €
SDEF	Effacement de réseau Télécom Mesméniou (solde)	671.00 €
SDEF	Effacement de réseau télécom rue de la mer - 2ème acompte	11 400.00 €
SDEF	Enfouissement réseau télécom rue de la mer, de Kerbrat, de Santec	11 400.00 €
SDEF	Enfouissement éclairage publique rue de la mer de Kerbrat, de Santec	11 760.00 €
SOS ORDI	PC portable + disque dur + écrans + office	2 521.35 €
SOS ORDI	Installation sauvegarde +office PC élus	757.00 €

janvier à septembre 2021 :

Conseil clôt à 21h05.

LISTE DES DELIBERATIONS

Patrick GUEN



D. n°2021.09.01 Approbation du compte rendu de la séance du 17 juin 2021

D. n°2021.09.02 Détermination du nombre d'adjoints au Maire

D. n°2021.09.03 Modification de la liste des membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

D. n°2021.09.04 Modification des commissions municipales

D. n°2021.09.05 Modification des représentants au Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement de Plouénan

D.n°2021.09.06 Désignation des représentants au syndicat mixte de protection du littoral breton (VIGIPOL)

D.n°2021.09.07 Effacement de réseaux FT – convention avec le SDEF

D. n°2021.09.08 Projet éducatif communal

D. n°2021.09.09 Subvention exceptionnelle pour l'association Vita'Gym

D. n°2021.09.10 Télétransmission des actes : extension à tous les actes et actes budgétaires

D. n°2021.09.11 Télétransmission des actes : extension à tous les actes et actes budgétaires

D. n°2021.09.12 Inscription de deux circuits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

D. n°2021.09.13 Budget camping : décision budgétaire modificative

Compte rendu de la délégation du Maire (article 2122-22 CGCT)

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRESENTS

Patrick GUEN,	
Sébastien DELANOE,	
Marie-Hélène QUIEC,	
Bruno ARRIAGA,	
Virginie SOCHARD,	
Sonia SENANT,	
Joël CHOQUER,	
Gwénola MEVEL,	
Frédéric RICHARD, (absent)	
Emmanuelle BERTEVAS, (pouvoir à R. Miossec)	
Régis MIOSSEC,	
Angélique QUERE, (pouvoir à V. Sochard)	
Vincent BOUTOILLER, (pouvoir à P. Guen)	
Alicia CAROFF,	
Claudie DEMANGE	
Éric MIOSSEC,	
Gilles CRIBIER,	
Tiphaine GILLET	
Sophie HALLEGOT,	

